

DEPARTEMENT

DE L'OISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE LIANCOURT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Séance du 20 mars 2026

Date de la convocation
16 mars 2026Objet de la délibération
**Indemnités de fonction
des adjoints et du
conseiller municipal
délégué**

L'an deux mille vingt-six, et le vingt mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme COQUELLE Laëtitia, Maire.

Présents : Mme Laëtitia COQUELLE - M. Thierry BALLINER - Mme Laëtitia ROULET - M. Sébastien RABINEAU - Mme Adeline MESTRE - M. Michel BIRCK - Mme Mirjana ILIC - M. Yves NEMBRINI - Mme Isabelle FRILLAY - M. Xavier DARCHE - Mme Nora LARIBI - M. Quentin TOLCK - Mme Dorothée PIERARD - M. Stéphane GRAS - Mme Laurence GEFFROY - M. Didier DUCHAUSSOY - Mme Christelle DELVAL - M. Patrick GOSSET - Mme Claire COP - M. Dakoury DAGO - Mme Soumia BAKHTI - M. Alexis BRILLET - Mme Aline LEJEUNE - MM. Hugues ALEXANDRE - Jérémy VISCONTI - Mme Catherine VANDEWATTYNE - M. Antonin FERREIRA ROCHE - Mme Ophélie BEASLAY - M. Casimir SZEPIZDYN.

Monsieur Alexis BRILLET est nommé secrétaire de séance.

Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction Publique,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de huit Adjoints,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 désignant un Conseiller Municipal délégué,

Vu les arrêtés municipaux en date du 20 mars 2026 portant délégation de fonctions à Monsieur Thierry BALLINER, Madame Laëtitia ROULET, Monsieur Sébastien RABINEAU, Madame Adeline MESTRE, Monsieur Michel BIRCK, Madame Mirjana ILIC, Monsieur Yves NEMBRINI et Madame Isabelle FRILLAY, Adjoint et à Monsieur Xavier DARCHE, Conseiller Municipal Délégué,

Considérant que la commune compte 6 785 habitants,

Considérant que pour une commune de 6 785 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 23.32 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des Adjoints et du Conseiller Municipal Délégué, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

Vu la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025,

L'unanimité des membres du Conseil Municipal décide :

- Détermination des taux : le montant des indemnités de fonction des Adjoints et du Conseiller Municipal Délégué est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé comme suit :
 - du 1^{er} au 8^{ème} Adjoint :
22.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
 - Conseiller Municipal Délégué :
6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
- Revalorisation : les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à LIANCOURT, le 23 mars 2026

Le Maire,



Laëtitia COQUELLE

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITES ALLOUEES
AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Fonctions	Noms, prénoms	Taux appliqués
1 ^{er} Adjoint	BALLINER Thierry	22.5 %
2 ^{ème} Adjoint	ROULET Laëtitia	22.5 %
3 ^{ème} Adjoint	RABINEAU Sébastien	22.5 %
4 ^{ème} Adjoint	MESTRE Adeline	22.5 %
5 ^{ème} Adjoint	BIRCK Michel	22.5 %
6 ^{ème} Adjoint	ILIC Mirjana	22.5 %
7 ^{ème} Adjoint	NEMBRINI Yves	22.5 %
8 ^{ème} Adjoint	FRILLAY Isabelle	22.5 %
Conseiller Municipal Délégué	DARCHE Xavier	6 %